

Décision n°DEC_24_037

Objet : Contrat de prêt d'une exposition de l'ONACVG 2024

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et publication le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que l'exposition « Les As de la Première Guerre Mondiale » appartenant à l'ONACVG destinée à être présentée à un public déterminé afin de contribuer à la connaissance de faits historiques sera présentée le 12 avril 2024 à la Salle Yves Abric, ainsi que du 24 au 26 avril 2024 à la cave coopérative dans le cadre des Journées Académiques Espace & Aéro.

Considérant qu'il convient de prévoir les conditions de ce prêt par contrat avec l'ONACVG,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prêt est signé avec l'ONACVG en vue d'accueillir l'exposition « Les As de la Première Guerre Mondiale » le 12 avril 2024 à la Salle Yves Abric, ainsi que du 24 au 26 avril 2024 à la cave coopérative dans le cadre des Journées Académiques Espace & Aéro.

Article 2 : Les conditions de conservation de l'exposition sont stipulées dans le contrat de prêt.

Article 3 : Le prêt de l'exposition est gratuit mais les coûts relatifs au transport (aller et retour) sont à la charge de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification et de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité, à Monsieur le Comptable public et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Pérols, le 20 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

